Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260512-D2026_36-DE

Département des
COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LANNEBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 05 mai 2026
Qui ont pris part à la délibération : 11 — Date d'affichage : 05 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de LANNEBERT, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GEFFROY Jean-Michel, Maire.

Présents : MM GEFFROY Jean-Michel, FAVEREAU Roger, TRAVIGNET Jean-François, BERGERAT Michel, ROUTHIER Serge,
Mmes LE DUC Maude, DUDAL Géraldine, LEGIS Véronyck, MORVAN Enora, LE CALVEZ Laëtitia, BETRANCOURT Sandrine
Absents excusés :
Procuration :
Secrétaire de séance : Mme BETRANCOURT Sandrine

D2026/36 : MO MAM

La remise des offres concernant la consultation pour la maitrise d'œuvre de la salle polyvalente se terminait le 20 février à 12h. Le vendredi 27 mars, les représentants de l'ADAC 22 sont venus en mairie présenter l'analyse des offres en présence des membres de la commission appel d'offres.

Pour rappel il s'agit de travaux de rénovation de la maison située à Poul Ranet, destinées à accueillir le projet d'assistantes maternelles.

Quatre cabinets ont répondu à l'appel d'offres. La commission ayant besoin de mieux comprendre les visions du projet, elle a convoqué trois cabinets, ceux ayant obtenus la meilleure note, en audition le 10 avril 2026.

Le classement final est le suivant, suite aux commissions du 27/03/2026 et du 10/04/2026 :

	Prix	VT	Total	Classement
2 – DEBEAURAIN	3,76	5,55	9,31	1
3 – HA architecte	3,44	5,10	8,54	3
4 – GRENUE	4,00	4,95	8,95	2

La CAO a retenu Lucie Debeaurain, son projet et son approche du projet, cernant les besoins des enfants, ont convaincu.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise ayant obtenu la meilleure note.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260512-D2026_36-DE

ACCEPTE l'offre du cabinet Lucie DEBEAURAIN de Binic pour un montant total de 39 705.00€ HT

AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

MAIRIE DE LANNEBERT (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance :
Mme BETRANCOURT Sandrine

Fait et délibéré à LANNEBERT
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

MAIRIE DE LANNEBERT (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance :
Mme BETRANCOURT Sandrine